

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n°5 : Améliorer l'efficacité de la gestion financière et du recouvrement

Indicateur n° 5-6 : Taux de couverture du fichier des URSSAF par l'activité de contrôle.

Finalité : le taux de couverture du fichier permet de mesurer l'activité déployée en termes de contrôle au regard du fichier des employeurs, à l'occasion d'une action de contrôle quelle qu'en soit la nature : contrôle comptable d'assiette, action de lutte contre le travail illégal, contrôle partiel sur pièces, action de prévention... L'accroissement du taux de couverture du fichier doit permettre de garantir une meilleure égalité de traitement des cotisants. Le maintien d'un bon niveau de performance sur le taux de contrôle des cotisations implique que les grandes entreprises continuent à être contrôlées régulièrement.

Résultats : les valeurs de l'indicateur sont présentées ci-dessous :

	2004	2005	2006	2007	2008	Objectif 2009
Taux de couverture du fichier exprimé en personnes	8,12 %	8,16 %	8,46 %	8,83 %	8,35%	11,5 %
Taux de contrôle des cotisations liquidées	16,79 %	16,62 %	18,84 %	15,55 %	13,02 %	

Source : ACOSS (bilan du contrôle des cotisants 2008).

En 2008, le taux de couverture du fichier exprimé en personnes s'est établi au plan national à 8,35 % et est donc en légère baisse par rapport à 2007. Surtout, le taux de contrôle des cotisations liquidées accuse une baisse assez sévère en 2008, s'élevant à environ 13 % contre 15,5 % en 2007 et 18,9 % en 2006.

Jusqu'en 2006, la progression de ces deux indicateurs montre que les URSSAF parvenaient, à moyens constants, à accroître le nombre d'actions de contrôle tout en ciblant de grandes structures représentant d'importants enjeux financiers. En 2007, et a fortiori en 2008, plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse du taux de contrôle des cotisations liquidées, qui se matérialise principalement par une activité de contrôle moins soutenue des grandes et très grandes entreprises :

- la nouvelle organisation du contrôle des grandes entreprises et très grandes entreprises a parfois engendré des retards dans la mise en œuvre des opérations, certaines d'entre elles se clôturant au début de l'année 2009 ;
- l'année 2008 a été marquée à la fois par le démarrage du contrôle des cotisations d'assurance chômage et les nombreuses demandes des employeurs sur la mise en œuvre de la loi TEPA.

L'objectif défini en 2009 sur le taux de couverture du fichier (11,5 %) pourra difficilement être atteint compte tenu du rythme de déploiement du contrôle sur pièces plus long que celui envisagé initialement. En effet, début 2009, seuls 144 contrôleurs du recouvrement sur l'ensemble des 220 prévus sont formés et d'ores et déjà opérationnels. Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2010 que toutes les ressources nécessaires à l'atteinte de cet objectif pourront être mobilisées.

Construction : le taux de couverture du fichier rapporte l'ensemble des actions de contrôle sur l'ensemble des personnes contrôlables du fichier ; le taux de contrôle des cotisations rapporte le montant des cotisations contrôlées sur l'ensemble des cotisations liquidées.

Précisions méthodologiques : les indicateurs sont calculés pour l'ensemble des personnes contrôlables figurant dans les fichiers des Urssaf. Les données sont issues de la « V2 Contrôle » (application informatique nationale de la fonction contrôle au sein duquel l'ensemble des résultats du contrôle sont comptabilisés).